



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du mercredi 6 juillet 2016  
(2<sup>ème</sup> convocation sans quorum)

DLB 2016/022

L'an deux mille seize et le mercredi 6 juillet à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation :** 28/06/2016

**Affichage de la convocation :** 28/06/2016

**Nombre de membres en exercice :** 96

**Présents :** Christine Antoine, Jean-Marie At, Louis Bentajou, Michel Carayon, Louis Carme, Bernard Chaud, Adam Da Silva, Sandrine Denier, Jérôme Fabre, Sébastien Frey, Robert Gely, Rémy Glomot, Alain Grenier, Jacques Huc, Alain Huc, Christian Jantel, Sylvie Klein, Jean-Yves Le Bozec, Michel Loup, Dominique Marcos, Marie-Hélène Mattia, Jean-Claude Renau, Daniel Renaud, Pierre-Jean Rougeot, Alain Ryaux, Annick Satger, Bernard Saucerotte, Robert Souque, Michel Trinquier, Alain Vogel-Singer.

**Absents excusés :** Olivier Brun, Philippe Bouche, Philippe Huppé, Christophe Thomas, Laure Godefroy, Jean Martinez, Philippe Fauré, Pierre Usache, Muriel Icher.

Secrétaire de séance : Alain Grenier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2015**

Monsieur le Président expose que conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 notre collectivité doit examiner chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service portant sur l'année précédente.

Ce rapport, dont copie ci jointe, est ensuite publié sur notre site internet et adressé aux collectivités membres.

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité

**APPROUVE** le rapport annuel 2015.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président,

  
Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le  
et de sa publication le 18/07/2016

A Nézignan l'Évêque, le 18/07/2016

18/07/2016